



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Alsace Marchés Publics

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex
www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu,
Profil acheteur : <http://alsacemarchespublics.eu>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITE PRINCIPALE : collectivité territoriale, services généraux

OBJET DU MARCHÉ : Maîtrise d'œuvre pour la création d'une restauration scolaire et de locaux périscolaire pour l'école maternelle de la plaine.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 460 000 €HT.

Ce budget doit permettre de réaliser l'ensemble des travaux d'extension énoncés dans le cahier des charges ainsi que l'ensemble des aménagements extérieurs qui seront nécessaires.

LIEU D'EXECUTION : Ecole de la Plaine au nord de la Ville, à l'angle des rues de la Plaine et de la Saône à Illkirch-Graffenstaden (67400).

DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :

A titre indicatif, la livraison prévue de l'ouvrage (article 6.4 du CCAP) devra être effectuée en décembre 2022.

VISITE : Sans objet

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : Procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

MARCHE COUVERT PAR L'AMP : Oui

L'AVIS IMPLIQUE UN MARCHÉ PUBLIC

CLASSIFICATION CPV : 71221000 – Service d'architecture

CONTENU DE LA MISSION CONFIEE A L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE : La mission de maîtrise d'œuvre est établie conformément aux dispositions des articles art L. 2412-1 à L. 2432-7 du code de la commande publique. Conformément aux dispositions de l'article L2431-3 du code de la commande publique, il sera confié au maître d'œuvre une mission de base, étendue aux études d'exécution et de synthèse et avec la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination en tranche optionnelle.

NATURE DES PRESTATIONS A FOURNIR : La mission comporte par ailleurs l'élaboration, si nécessaire, du cahier des charges pour la consultation d'études de sols complémentaires, ainsi que le lancement, le suivi et l'analyse de ces éventuelles nouvelles études de sols. (une étude de sols – mission G2 AVP – est en cours, les résultats seront connus en janvier 2022), l'aménagement ou la création des voiries réseaux primaires existants aux abords du site (assainissement, électricité, EP...), la rédaction des différents dossiers de demandes de subventions, les certificats d'économie d'énergie,

etc..., l'établissement des documents techniques et administratifs nécessaires à l'obtention des autorisations de construire, la rédaction d'un dossier d'utilisation et d'exploitation-maintenance.

NATURE DES COMPETENCES REQUISES, COMPOSITION DES EQUIPES DE MAITRISE D'ŒUVRE : Les concurrents prennent la forme d'un groupement de cotraitants solidaires ou conjoints avec un mandataire architecte, inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre de la Directive n°85/384/CEE du 10 juin 1985, et ont impérativement les compétences supplémentaires suivantes :

- Economiste de la construction
- Structure
- Fluides (électricité courants forts et faibles / thermique / ventilation),
- Acoustique,
- Cuisiniste,
- Aménagements paysagers,
- Ordonnancement, pilotage et coordination en tranche optionnelle

La mission économiste de la construction et l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) peuvent être effectuée par le mandataire de la Maîtrise d'Oeuvre.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : précisées dans le règlement de la consultation

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : précisées dans le règlement de la consultation.

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 21 janvier 2022 à 12H00

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : précisées dans le règlement de la consultation.

UNITE MONETAIRE UTILILSEE : l'euro

LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION : français

REGLEMENT DES LITIGES : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.

DELAIS DE RECOURS :

- **REFERE CONTRACTUEL** : à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
- **RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR** contre les actes détachables du marché : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée
- **RECOURS EN CONTESTATION DE LA VALIDITE DU MARCHE** : dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 8 décembre 2021

Le Maire